

Mise à jour aux membres du 1^{er} décembre 2021



4. Ontario 2022: [le nouveau règlement Ontarien sur le recyclage des électroniques](#) est en vigueur et nous sommes honorés d'être le PRO leader en Ontario !

L'ARPE Ontario accueille l'opportunité de vous soutenir en 2022 en tant que Producer Responsibility Organization (PRO), continuant à vous aider avec un service efficace, efficient et conforme, comme nous le faisons à travers le pays. Si nous n'avons pas encore discuté avec vous concernant le nouvel environnement réglementaire, veuillez nous appeler et nous serons heureux de vous aider avec votre conformité en Ontario. Appelez-nous au 1-888-567-4535 ou envoyez un courriel à rep@arpe.ca.

Pour plus de renseignements ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec nous au 1-888-567-4535 ou par courriel à rep@arpe.ca.

Cordialement,

Services aux membres de l'ARPE

Les changements d'écofrais suivants seront en vigueur dès le 1^{er} février 2022



Liste des catégories pour déclarations en ligne	COLOMBIE-BRITANNIQUE		SASKATCHEWAN		MANITOBA		QUÉBEC	
	Écofrais antérieur	1er février 2022	Écofrais antérieur	1er février 2022	Écofrais antérieur	1er février 2022	Écofrais antérieur	1er février 2022
Ordinateurs de bureau *aussi en BC : 10-50 KG: Équipements TI et Télécom & Équipements Médicaux et de Surveillance, Gros Véhicules Jouets à Piles	1,00 \$	0,80 \$	1,00 \$	Aucun changement	1,00 \$	Aucun changement	1,00 \$	0,65 \$
Ordinateurs portables *aussi en BC : 2-10 KG: Équipements TI et Télécom & Équipements Médicaux et de Surveillance, Petits Véhicules Jouets à Piles	0,80 \$	0,50 \$	0,80 \$	Aucun changement	0,80 \$	Aucun changement	0,75 \$	0,45 \$
Dispositifs d'affichage ≤ 29 po et ordinateurs tout-en-un	6,00 \$	3,25 \$	4,00 \$	3,50 \$	4,00 \$	2,00 \$	5,50 \$	4,00 \$
Dispositifs d'affichage 30-45 po et ordinateurs tout-en-un	9,00 \$	4,50 \$	7,00 \$	6,00 \$	7,00 \$	3,50 \$	8,00 \$	6,00 \$
Dispositifs d'affichage ≥ 46 po et ordinateurs tout-en-un	19,00 \$	8,00 \$	16,00 \$	8,00 \$	16,00 \$	7,50 \$	19,00 \$	14,00 \$
Appareils d'impression de bureau, Photocopieurs et Appareils Multifonctions	1,50 \$	4,95 \$	1,00 \$	3,75 \$	1,00 \$	3,75 \$	1,85 \$	4,50 \$
Périphériques d'ordinateur	0,20 \$	0,35 \$	0,20 \$	Aucun changement	0,20 \$	Aucun changement	0,20 \$	Aucun changement
Systèmes de lecture et/ou d'enregistrement audio/vidéo pour la maison et (ou) ensembles de cinéma maison *aussi en BC : Consoles de jeux vidéo	1,10 \$	2,35 \$	0,90 \$	Aucun changement	0,90 \$	Aucun changement	0,80 \$	2,00 \$
Systèmes personnels portables de lecture et/ou d'enregistrement audio/vidéo *aussi en BC : <2KG : Équipements TI et Télécom & Équipements médicaux et de surveillance, Appareils de musique portables, Jouets électroniques	0,35 \$	0,65 \$	0,20 \$	Aucun changement	0,20 \$	0,45 \$	0,25 \$	0,50 \$
Systèmes audio/vidéo et de localisation pour véhicules et haut-parleurs de plafond	1,10 \$	2,35 \$	0,90 \$	Aucun changement	0,90 \$	Aucun changement	0,80 \$	2,00 \$
Appareils d'impression, de photocopies, et Multifonctions Posés au Sol *aussi en BC : 50-200 KG: Équipements TI et Télécom & Équipements Médicaux **Où applicable	15,00 \$	19,00 \$	14,00 \$	55,00 \$	14,00 \$	55,00 \$	N/A	N/A
Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques	0,45 \$	0,60 \$	0,25 \$	Aucun changement	0,25 \$	Aucun changement	0,45 \$	0,70 \$
Appareils cellulaires et téléavertisseurs	0,07 \$	0,10 \$	N/A	N/A	0,07 \$	0,10 \$	0,07 \$	0,11 \$
Fours à Micro-ondes de comptoir *Où applicable	N/A	N/A	2,75 \$	3,85 \$	2,75 \$	3,85 \$	N/A	N/A
Micro Jouets *BC seulement	0,05 \$	Aucun changement	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Les changements d'écofrais suivants seront en vigueur dès le 1^{er} février 2022



Liste des catégories pour déclarations en ligne	NOUVEAU-BRUNSWICK		NOUVELLE-ÉCOSSE		ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD		TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	
	Écofrais antérieur	1er février 2022	Écofrais antérieur	1er février 2022	Écofrais antérieur	1er février 2022	Écofrais antérieur	1er février 2022
Ordinateurs de bureau *aussi en BC : 10-50 KG: Équipements TI et Télécom & Équipements Médicaux et de Surveillance ,Gros Véhicules Jouets à Piles	1,50 \$	1,00 \$	1,00 \$	Aucun changement	1,00 \$	Aucun changement	1,50 \$	1,00 \$
Ordinateurs portables *aussi en BC : 2-10 KG: Équipements TI et Télécom & Équipements Médicaux et de Surveillance, Petits Véhicules Jouets à Piles	0,75 \$	0,50 \$	0,75 \$	0,50 \$	0,75 \$	0,50 \$	0,75 \$	0,50 \$
Dispositifs d'affichage ≤ 29 po et ordinateurs tout-en-un	6,00 \$	5,00 \$	5,00 \$	Aucun changement	5,00 \$	Aucun changement	7,00 \$	5,00 \$
Dispositifs d'affichage 30-45 po et ordinateurs tout-en-un	8,00 \$	7,00 \$	8,00 \$	Aucun changement	8,00 \$	Aucun changement	9,00 \$	8,00 \$
Dispositifs d'affichage ≥ 46 po et ordinateurs tout-en-un	16,00 \$	12,00 \$	16,00 \$	14,00 \$	16,00 \$	14,00 \$	19,00 \$	15,00 \$
Appareils d'impression de bureau, Photocopieurs et Appareils Multifonctions	3,00 \$	3,75 \$	3,00 \$	4,50 \$	3,00 \$	4,50 \$	3,00 \$	4,50 \$
Périphériques d'ordinateur	0,65 \$	0,20 \$	0,50 \$	0,20 \$	0,50 \$	0,20 \$	0,50 \$	0,20 \$
Systèmes de lecture et/ou d'enregistrement audio/vidéo pour la maison et (ou) ensembles de cinéma maison *aussi en BC : Consoles de jeux vidéo	2,00 \$	1,20 \$	2,00 \$	1,50 \$	2,00 \$	1,50 \$	2,00 \$	Aucun changement
Systèmes personnels portables de lecture et/ou d'enregistrement audio/vidéo *aussi en BC : <2KG : Équipements TI et Télécom & Équipements médicaux et de surveillance, Appareils de musique portables, Jouets électroniques	0,50 \$	0,40 \$	0,50 \$	0,45 \$	0,50 \$	0,45 \$	0,50 \$	0,45 \$
Systèmes audio/vidéo et de localisation pour véhicules et haut-parleurs de plafond	2,00 \$	1,20 \$	2,00 \$	1,50 \$	2,00 \$	1,50 \$	2,00 \$	Aucun changement
Appareils d'impression, de photocopies, et Multifonctions Posés au Sol *aussi en BC : 50-200 KG: Équipements TI et Télécom & Équipements Médicaux **Où applicable	N/A	N/A	N/A	N/A	35,00 \$	55,00 \$	N/A	N/A
Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques	0,85 \$	0,60 \$	0,60 \$	0,40 \$	0,60 \$	0,40 \$	0,60 \$	Aucun changement
Appareils cellulaires et téléavertisseurs	0,07 \$	0,10 \$	0,07 \$	0,10 \$	0,07 \$	0,10 \$	0,07 \$	0,10 \$
Fours à Micro-ondes de comptoir *Où applicable	N/A	N/A	4,50 \$	5,25 \$	4,50 \$	5,25 \$	6,25 \$	6,85 \$
Micro Jouets *BC seulement	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Liste des catégories pour déclarations en ligne	COLOMBIE-BRITANNIQUE
	En vigueur le 1er mars 2022
Vélos électriques, Scooters électriques 20 kg + <i>En vigueur le 1er mars 2022</i>	29,00 \$
Scooters électriques < 20 kg <i>En vigueur le 1er mars 2022</i>	13,95 \$

NOTES :

1. Les produits inclus et exclus constituent des exemples fondés sur les demandes de clarification émises par des membres et non une liste exhaustive de tous les produits visés dans chacune des catégories. Les membres doivent évaluer les produits en fonction des définitions de chaque produit visé afin de déterminer l'applicabilité des écofrais appropriés et peuvent faire appel aux personnes-ressources responsables du programme pour obtenir de l'aide lorsqu'ils ont besoin de certaines précisions à cet égard.
2. Les produits visés inclus dans une catégorie sont assujettis au montant d'écofrais lié à cette catégorie. Les produits qui ne sont pas inclus dans l'une des catégories de produits visés ne sont pas assujettis au montant d'écofrais indiqué pour cette catégorie. Toutefois, les membres doivent évaluer toutes les catégories de produits visés afin de déterminer si le produit correspond à une définition d'un produit visé figurant dans une autre catégorie de produits.
3. Un produit est exclu de toute catégorie s'il pèse >200 kilogrammes, est installé professionnellement, ou s'il ne peut pas être désinstallé de manière simple et sécuritaire, transporté et/ou recyclé (BC, YT, SK, MB et PE seulement).
4. Un produit est exclu de toute catégorie s'il a été implanté dans une personne, est chirurgicalement invasif ou a été introduit dans le corps d'un patient, s'il nécessite la décontamination avant le recyclage, ou s'il a été en contact avec du sang ou autre contaminant biologique avant sa fin de vie utile (BC seulement).
5. Il existe deux cas où de multiples produits visés peuvent être offerts par le fabricant d'équipement d'origine (FÉO) dans un seul emballage où figure une seule unité de gestion des stocks (UGS). Dans ces deux cas, le montant d'écofrais est uniquement applicable à l'ensemble des produits offerts dans le même emballage, et non à chaque produit individuellement :
 - a. lorsqu'il est précisé dans la définition du produit ci-dessus que le montant d'écofrais est applicable pour un ensemble de produits offerts dans un même emballage;
 - ou
 - b. lorsque des produits visés faisant partie de catégories de produits différentes sont vendus en ensemble. Dans ce cas, le montant d'écofrais applicable à l'ensemble sera celui de la catégorie au montant d'écofrais le plus élevé.
6. Les producteurs peuvent trouver des informations supplémentaires sur le règlement en Ontario, incluant des exemples de produits visés, à partir du système 3R.
7. Le programme de recyclage des produits électroniques en fin de vie utile de l'Alberta est administré par [l'Alberta Recycling Management Authority \(ARMA\)](#).

